



## Livre Vert

Politique familiale de Pointe-Lebel

**MAI 2004**

## TABLE DES MATIÈRES

Mot du maire .....	3
Historique et interprétation de la politique famille.....	4
Définition de la Politique familiale de Pointe-Lebel.....	4
Histoire et territoire .....	5
Profil des familles .....	5
Fréquentation scolaire .....	6
Caractéristique concernant le logement.....	7
Famille et travail.....	7
Consultation publique .....	8
Champs d'intervention.....	9
Tableau pistes d'actions.....	10
Livre blanc, plan d'action échéancier de réalisation.....	10
Conseil municipal et comité de travail.....	11



## MOT DU MAIRE

Chères familles,

En présentant la politique familiale, le conseil municipal est conscient des réalités de la vie quotidienne des familles d'aujourd'hui.

IL existe maintenant une grande diversité de rôles parentaux ; la présence des deux parents sur le marché du travail, les horaires variables, les familles biparentales, recomposées ou monoparentales, les familles en garde partagée, les familles d'accueil, celles qui s'occupent d'un enfant handicapé ou d'un parent en perte d'autonomie. La reconnaissance de cette diversité s'avère essentielle à toute action auprès des familles.

La qualité de notre politique familiale s'appuiera donc sur l'action conjointe de notre comité de la famille, des responsables de certains services municipaux et de partenaires extérieurs.

Le Conseil municipal prendra donc des décisions et posera des actions qui soutiendront efficacement toutes les familles de Pointe-Lebel.

Le but premier de notre politique familiale est d'instaurer une qualité de vie qui continuera à favoriser l'épanouissement des membres de chaque famille de notre municipalité et nous y verrons.

Votre maire,  
Ghislain Beaudin

## HISTORIQUE ET INTERPRÉTATION DE LA POLITIQUE FAMILIALE

La famille a toujours joué un rôle primordial pour la société.

Au Québec, depuis les années `60, le noyau familial a connu des changements multiples. Depuis lors, divers intervenants sociaux ont voulu réaffirmer l'importance de la famille dans le développement de la communauté. Les premières actions en faveur des familles ont pris forme vers les années`80. Ceci, a d'ailleurs incité le Gouvernement québécois à créer le Secrétariat à la famille, en 1985. En 1988, le Conseil de la famille voit le jour et son premier plan d'action s'oriente vers trois objectifs principaux :

- La reconnaissance de la famille comme valeur fondamentale;
- Le soutien des parents à titre de premiers responsables de la prise en charge des enfants;
- La contribution à la stabilité de la famille en tenant compte des diverses réalités familiales.

Depuis l'introduction des politiques familiales québécoises, on tient maintenant compte des notions de continuité, de patrimoine familial, d'appartenance au milieu de diversité dans les modèles familiaux d'accessibilité et d'équité.

À Pointe-Lebel, le Conseil municipal a donné son aval à l'élaboration d'une politique familiale au mois de mai 2004.

Par cette résolution le Conseil reconnaît :

- Le rôle fondamental joué par la famille dans la vie de la communauté.
- La famille comme cellule de base de la société qui constitue le premier lieu d'apprentissage ou de socialisation des individus.
- La responsabilité municipale d'épauler les parents sans se substituer à eux.
- L'importance des familles déjà établies et celles à venir.
- La communication de tous les partenaires du milieu, intéressés à épauler la famille, selon leurs compétences respectives et les avantages de les associer à la démarche.

## DÉFINITION DE LA POLITIQUE FAMILIALE DE POINTE-LEBEL

« La famille est la cellule de base de notre communauté »

La famille est l'association de deux (2) personnes ou plus, ayant un lien de filiation par la naissance, l'adoption, la recomposition ou le placement. De plus, elle a une responsabilité mutuelle de faire croître les individus sur les plans : physique, moral, intellectuel, affectif, social, spirituel et communautaire.

## SPÉCIFIQUE FAMILLE

Même si au départ, les réflexions du comité de la famille de Pointe-Lebel ont porté sur l'ensemble des activités des familles du milieu, l'élaboration de la politique municipale a exigé le respect des limites prescrites dans le cadre d'une politique axée sur la famille.

Nos interventions ont été guidées par une grille, comportant 10 critères dits : *qualité-famille*, conçue par l'organisme Carrefour action Municipale et Famille. Ceci a permis d'évaluer chacune des mesures ou actions en fonction du « *spécifique famille* ».

## Les mesures adoptées dans la Politique familiale de Pointe-Lebel devront donc :

- Relever des responsabilités de l'administration municipale.
- Correspondre à la définition de la famille et répondre aux besoins spécifiques des familles de Pointe-Lebel.
- Favoriser le développement d'un partenariat durable avec les organismes du milieu dans le but de mettre à profit leur expertise et d'améliorer les services aux familles.
- Devront renforcer le réflexe « Penser et agir famille ».
- Devront tenir compte de la définition élargie de la famille et des consultations auprès des familles de Pointe-Lebel.
- Favoriser équitablement la participation des familles au sein de toute activité municipale.
- Interpeller les secteurs de l'administration afin que les décisions tiennent compte des impacts sur la famille.
- Tenir compte des capacités financières de la municipalité.

## HISTOIRE ET TERRITOIRE

Située à l'est de la grande Péninsule Manicouagan, Pointe-Lebel est encadrée par le fleuve Saint-Laurent ainsi que par les rivières Manicouagan et Outardes. Le village bénéficie ainsi d'une plage de sable blanc de 25 kilomètres. Baptisé autrefois *Neshât Kâmiluâs* par les Montagnais, Pointe-Lebel doit son nom actuel à Norbert Lebel, pionnier venu s'installer à Manicouagan (nom d'alors) vers 1901.

C'est vers 1930, lors du mouvement de colonisation mis en branle par le gouvernement du Québec, qu'un nombre estimable de familles, s'installe à Pointe-Lebel. Vers 1950, les quelques soixante familles de la paroisse forment une communauté suffisamment grande et dynamique pour mettre en place ses premières structures.

Aujourd'hui le village compte 605 familles.

## LES FAMILLES

La municipalité de Pointe-lebel possède un passé aussi riche que passionnant. Une partie de sa population est liée par des racines familiales d'au moins deux générations. Une autre partie s'est installée plus récemment sur le territoire, attirée par la qualité de vie qu'offre le secteur, la proximité de Baie-Comeau, le prix abordable des maisons ou le cadre maritime.

Des statistiques gouvernementales révèlent cependant une diminution de 4% du nombre d'habitants entre 1996 et 2001 (Statistiques Canada 2001)

La population se chiffrait à **2 011** personnes en 1996 et à **1 930** personnes en 2001.

Toujours selon ces statistiques, le nombre de familles monoparentales est évalué à 100. Le chef des familles monoparentales est en majorité de sexe féminin soit 75%. Il y a en moyenne 2,6 membres par famille.

## ÂGE DE LA POPULATION

0-4 ans	120	25-44 ans	680
5-14 ans	285	45-54 ans	350
15-19 ans	100	55-64 ans	195
20-24 ans	90	65+	100

## FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Population fréquentant l'école à plein temps	Maternelle/ primaire	170
	15 ans +	220

## NIVEAU SCOLAIRE

	20 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 64 ans
% ayant un niveau inférieur au secondaire	28,6	25,7	37,0
% ayant un certificat d'études secondaires et /ou ayant fait des études post secondaires	19,5	33,8	29,6
% certificat professionnel	15,6	24,3	14,8
% certificat ou diplôme collégial	24,7	14,9	12,0
% certificat, diplôme ou grade universitaire	13,0	0,0	7,4

## FAMILLE ET REVENU

Une des données les plus significatives est le revenu médian par famille. À Pointe-Lebel, celui-ci est de **58 804 \$**. En comparaison, le revenu médian pour la MRC de Manicouagan est de **55 273 \$** et de **50 242 \$** au niveau provincial.

En ce qui a trait aux familles monoparentales, le revenu médian s'élève à **21 428 \$**. Si on compare avec le revenu médian des familles monoparentales de la MRC de Manicouagan, celui-ci se chiffre à **24 630 \$** et il est de **30 718 \$** au niveau provincial. Le seuil de faible revenu pour une famille de 2 individus est de **18 666 \$** et celui d'une famille de 3 individus est de **23 121 \$**.

Revenu médian par famille.

Pointe-Lebel	MRC de Manicouagan	Provincial
58 804 \$	55 273 \$	50 242 \$

Revenu médian familles monoparentales

Pointe-Lebel	MRC de Manicouagan	Provincial
21 428 \$	24 630 \$	30 718 \$

## PROFIL

Nombre total de familles	605
Nombre de familles comptant un couple marié	270
Nombre de familles comptant un couple en union libre	235
Nombre de familles monoparentales	100
Nombre de familles monoparentales où le parent est de sexe féminin	75
Nombre de familles monoparentales où le parent est de sexe masculin	25
Nombre moyen de personnes dans les familles comptant un couple marié	2,8
Nombre moyen de personnes dans les familles monoparentales où le parent est de sexe masculin	2,0

## CARACTÉRISTIQUES CONCERNANT LE LOGEMENT

Nombre total de logements	765
Nombre de logements possédés	655
Nombre de logements loués	110
Valeur moyenne des logements	77 966 \$
Paiements mensuels bruts moyens pour les logements loués.	479 \$
Paiements mensuels bruts moyens pour les logements occupés par le propriétaire	564 \$

## FAMILLE ET TRAVAIL

### INDICATEURS DE LA POPULATION ACTIVE

Concernant le travail des personnes âgées de 15 ans et plus

	Pointe-Lebel	Provincial
Taux d'activités	71,9%	64,2%
Taux d'emploi	61,7 %	58,9%
Taux de chômage	14,6%	8,2%

La majorité des emplois proviennent du secteur tertiaire (Industries et services)

## LA CONSULTATION ET SES OUTILS

### LE SONDAGE

Lors du sondage expédié dans tous les foyers de la municipalité au mois de juin dernier, 50 familles ont répondu au questionnaire.

### Voici les priorités désignées par les répondants

- À la question du groupe 1-concernant l'organisation de fêtes populaires pour les familles : 34/50 familles ont choisi l'organisation d'activités de plein air.
- À la question du groupe 2-concernant l'organisation d'activités socio-culturelles pour la famille ; 29/50 familles ont choisi les activités théâtrales ex æquo avec; l'amélioration de la bibliothèque, les cours de peinture et de musique.
- À la question du groupe 3-concernant l'organisation d'activités de sports et de loisirs pour la famille : 39/50 familles ont choisi des loisirs en familles comme : marche, bicyclette, activités nautiques etc.
- À la question du groupe 4-concernant l'aménagement de lieux de rencontre intergénérationnels : 20/50 familles ont choisi un café rencontre.
- À la question du groupe 5-concernant l'aménagement de lieux communautaires : 36/50 familles ont choisi l'aménagement d'une aire de détente.
- À la question du groupe 6-concernant les aménagements pour des activités sportives pour toute la famille : 31/50 familles ont choisi un terrain de soccer.
- À la question du groupe 7-concernant l'aménagement récréotouristique : 47/50 familles ont choisi la création d'une route verte (piste cyclable).
- À la question du groupe 8-concernant la sécurité : 34/50 familles ont choisi l'amélioration de l'éclairage des rues.

Le Comité de la famille s'est penché sur l'incidence « Penser et agir famille » dans ces choix avec, comme nous l'avons expliqué plus haut, la grille d'évaluation du Carrefour Action municipale et familiale. Certaines activités malgré un pointage élevé ne répondaient pas nécessairement aux critères « famille » stipulés dans cette grille.

### LE LIVRE VERT

Le présent document préliminaire de la politique énonce les principes et les orientations qui guident la démarche du Conseil municipal et du comité de la famille de Pointe-Lebel. Divers secteurs d'intervention sont proposés quant aux programmes et mesures à privilégiés afin d'améliorer la qualité de vie des familles. Certaines actions familles, déjà en vigueur dans la municipalité, feront partie intégrante de la Politique familiale.

Des objectifs spécifiques ont été répertoriés et seront traduits en actions concrètes (activités et/ou réglementations) après une consultation publique où les citoyens de Pointe-Lebel seront appelés à se prononcer.

### LA CONSULTATION PUBLIQUE

Ce moment de rassemblement familial privilégié permettra de rejoindre un grand nombre de familles lebeloises. Cette étape cruciale dans l'élaboration de la politique familiale permettra aux citoyens de faire entendre leur volonté et de cibler, avec le Comité de la famille, leurs besoins spécifiques. Une occasion qui permettra également au Comité de la famille d'informer les citoyens des capacités financières de la municipalité dans ce domaine. Déjà, à la lumière des réponses obtenues lors du sondage par questionnaire, le comité de la famille est en mesure



de proposer quelques champs d'interventions et des actions à considérer dans l'application de la Politique familiale.

## CHAMPS D'INTERVENTION

### La famille, l'organisation municipale et les communications

**Définition :** La municipalité de Pointe-Lebel considère; la participation, l'implication et l'intégration des citoyens à la vie municipale comme primordiales. Elle tiendra donc compte des familles dans les différentes facettes de son organisation.

**Objectif :** Faciliter l'accessibilité à l'information destinée aux familles et à la communauté afin d'augmenter leur sentiment d'appartenance.

### La famille, les sports et les loisirs

**Définition :** La qualité de vie passe aussi par des activités divertissantes de plein air, organisées spécialement pour les familles

**Objectif :** Favoriser annuellement une activité familiale de plein air.

### La famille, les activités communautaires et culturelles

**Définition :** Le développement des activités communautaires et culturelles renforce ; le sentiment d'appartenance des familles ; facilite les contacts intergénérationnels et permet l'épanouissement de la vie communautaire.

**Objectif :** Travailler en partenariat avec les organismes du milieu et faciliter la tenue d'événements culturels et communautaires

### La famille et la sécurité

**Définition :** La municipalité se doit d'agir comme sentinelle de la sécurité des familles

**Objectif :** Procurer un environnement physique sécuritaire aux familles

### La famille, l'environnement et l'aménagement municipal

**Définition :** La municipalité veut offrir à ses familles un lieu de détente privilégié. Dans cet environnement, chacun devrait être invité à participer à la préservation du patrimoine naturel, pour le mieux être des générations futures.

**Objectif :** Aménager un lieu d'activités pour toute la famille (plage)

**TABLEAU ( Pistes d'actions / partenaires/ échéancier/ coût total )**

Champs d'intervention	Priorités	Actions	Responsables ou partenaires	2006	2007	2008	\$\$\$
<b>Famille, organisation municipale et communication</b>  <b>Objectif : Faciliter l'accessibilité à l'information destinée aux familles et à la communauté afin de favoriser le sentiment d'appartenance</b>	1. Remanier le clapotis en y intégrant une section destinée aux familles. 2. Organiser annuellement une activité pour les nouveaux arrivants. 3. Informer régulièrement les familles des activités dans la municipalité.						
<b>Famille, Sports Loisirs</b>  <b>Objectif : Favoriser annuellement une activité familiale de plein air</b>	1. Organiser annuellement la fête familiale de la Saint-Jean 2. Faciliter et développer des partenariats pour des activités estivales & hivernales. 3. Aménager un site sécuritaire de glissade. Appuyer le comité pour l'aménagement de la piste cyclable.						
<b>Familles, Activités communautaires et culturelles</b>  <b>Objectif : Travailler en partenariat avec les organismes du milieu afin de faciliter la tenue d'événements culturels et communautaires</b>	1. Promouvoir les activités théâtrales de l'Âge d'or. 2. Réaménager la bibliothèque afin d'augmenter le <i>membership</i> et permettre des activités familiales annuelles. 3. Soutenir l'aménagement d'une section inter-jeunes au centre communautaire. 4. Faciliter des rencontres d'information pour les jeunes. Organise un marché aux puces 2 fois par année.						
<b>Famille et sécurité</b>	1. Procurer un environnement physique sécuritaire aux familles. Panneau « ATTENTION AUX ENFANTS » .						
<b>Famille, environnement et aménagement municipal</b>	1. Aménager la plage pour toute la famille. 2. Sensibiliser les familles à la conservation de l'environnement.						

### LE LIVRE BLANC, LE PLAN D'ACTION ET L'ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

Compte tenu des priorités ciblées; des enveloppes budgétaires municipales disponibles; ainsi que des partenaires identifiés; les objectifs seront définis en terme de solutions visant à combler certaines lacunes chez de nouveaux projets. Ces initiatives viendront bonifier la situation actuelle afin de maintenir une qualité de vie et préserver les intérêts de familles.

La ratification du livre Blanc de la Politique familiale de Pointe-Lebel est prévue pour mai 2006 lors de la semaine de la Famille et un plan triennal sera élaboré, incluant un échéancier de réalisation ainsi qu'une procédure de suivi des « Actions-famille », de même que les budgets alloués aux différents projets.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal travaille de concert avec le Comité de la famille de Pointe-Lebel. Il s'engage à convenir d'un plan d'action distinct en regard de la politique familiale. Pour le Conseil municipal les orientations suivantes sont essentielles :

- Les mesures contenues dans la politique familiale doivent relever principalement des responsabilités municipales.
- Les mesures doivent correspondre à la définition de la famille et doivent répondre aux besoins spécifiques des familles de Pointe-Lebel.
- La politique familiale doit favoriser le développement d'un partenariat durable avec les organismes locaux et régionaux, dans le but de mettre à profit leur expertise et d'améliorer les services aux familles.
- Les mesures doivent renforcer le réflexe « Penser et agir famille ».
- Les mesures doivent tenir compte de la définition élargie de la famille et des consultations auprès des familles de Pointe-Lebel.
- La politique familiale favorise équitablement la participation des familles au sein de toute activité municipale.
- La politique doit interpeller tous les secteurs de l'administration afin que les décisions tiennent compte des impacts sur la famille;
- La politique doit considérer la capacité financière de la municipalité.

### Les membres du conseil

M. Ghislain Beaudin, Maire.  
M. André Bossé, conseiller municipal.  
M. Pierre Durette, Conseiller municipal.  
M. Gino Boucher, Conseiller municipal.  
M. Claude Trudel, Conseiller municipal.  
M. Jonathan Raymond, Conseiller municipal.  
M. Gervais Otis, Conseiller municipal.

### LE COMITÉ DE LA FAMILLE

M. Ghislain Beaudin, personnes ressource.  
M. André Bossé, représentant du Conseil municipal.  
Mme. Micheline St-Laurent , représentant la Commission scolaire.  
Sœurs Blanche et Marie-Jeanne, représentant la fabrique.  
Mme. Lise Therrien, représentant le milieu culturel.  
Mme. Myriam Beaudin, représentant les Loisirs.  
Mme Sylvie Gémus , représentant les parents.  
Mme Denise Comeau, représentant les parents.

Participent aux travaux :

M. Gervais Boucher, directeur-général.  
M. Claude Trudel, personne ressource.  
Mme Nicole Roy, chargée de projet.